

## CAPL de Listes d'Aptitude 2013

20/11/2012

### Déclaration liminaire

Les CAP Locales de Listes d'Aptitude de la DDFIP 43 sont convoquées pour ce 20 novembre 2012.

La CGT FIP dénonce depuis longtemps, ce mode de sélection qui s'inscrit dans un cadre de remise en cause des garanties collectives des agents et qui va prochainement s'affirmer encore plus à travers **l'application future de la notion de mérite dans les primes.**

Cette année encore, on va donc demander aux élus de juger les qualités professionnelles de leurs collègues, et ce, sans aucun élément objectif, puisque les seuls fournis pour la préparation de ces séances sont constitués des fiches de notation des 5 dernières années, différentes selon les filières, et d'un rapport sur les seuls candidats **déjà jugés "excellents"**. Ces éléments ne permettent concrètement que de juger des convictions et des qualités rédactionnelles des Chefs de Service. Quant au(x) critère(s) retenu(s) pour le choix final opéré en **CAP Nationale**, le mystère demeure entier !

Comment dans ce contexte les élus locaux pourraient-ils affirmer que tel candidat est digne d'être jugé "excellent", voire meilleur qu'un autre puisqu'il leur faut faire du "comparatif" en raison du contingentement ?

**Comment et à quel titre pourraient-ils intervenir et juger des qualités professionnelles de leurs collègues ?** Sur quels critères objectifs ?

Comment, si l'on veut avoir la naïveté de croire que les interventions des élus peuvent l'influencer, le Président (Directeur/Administrateur Général) pourrait-il opérer son choix définitif ? En fonction des convictions et qualités oratoires des élus, de leur étiquette syndicale, de leur représentativité ?

A l'expérience des années passées, force est de constater que la question ne se pose pas, parce que « les jeux semblent déjà fait à l'avance ».

**C'est donc bien à une lamentable parodie de paritarisme à laquelle on risque d'assister.**

**Allez-vous nous faire mentir ?**

**A l'issue de cette CAPL, les représentants de la CGT FIP 43 vous rappelleront clairement, s'il le faut cette déclaration.**

Par ailleurs, depuis l'an dernier, les CAP des 2 filières sont fusionnées, et tous les dossiers vont être examinés en même temps. Les Listes d'Aptitudes sont donc unifiées, mais avec un traitement différencié selon les filières, les promus de **C en B de la FF** devant participer au mouvement général de **mutation B**, au risque d'être affectés loin de chez eux, tandis que **ceux de la FGP** gardent le "droit au retour", c'est à dire la possibilité de rester sur leur résidence, voire sur leur chaise.

**On va donc examiner, comparer, des situations différentes par les documents présentés** (par exemple, avec profil croix dans la FGP contrairement à la FF), **et par les conséquences du choix.**

**Cela ne ressemble à rien, sinon à une vaste farce qui se joue au détriment des agents.**

Dans ces conditions, nous sommes amenés légitimement à nous poser la question de notre participation à cette **CAPL, le système est totalement opaque, arbitraire, et de plus inéquitable.** L'expérience nous prouve que notre présence ne fait, au mieux, et au prétexte du dialogue social, que le cautionner, lorsqu'il n'encourage pas les élus à s'engager vers le clientélisme, voire des combines de cogestion dégradantes pour eux et les personnels qu'ils sont censés représenter.

Pour la **CGT FIP 43**, nous ne nous ferons pas les complices de cette mascarade, en entretenant l'illusion que les élus auraient les moyens, ainsi que la légitimité, pour intervenir dans le choix des promus, ce choix, compte tenu de la procédure mise en place, ne ressort que de la **seule responsabilité de l'Administration.** Elle ne saurait avoir besoin de notre caution !

Si nous comprenons parfaitement les motivations de nos collègues qui cherchent à bénéficier d'une possibilité d'évolution professionnelle, et même les y encourageons puisque c'est la procédure qui existe, nous réaffirmons qu'à côté du recrutement par concours qui doit rester prioritaire, seuls les examens professionnels et les concours internes sont une garantie d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale au sein de notre administration. **Nous revendiquons en conséquence le remplacement pur et simple des listes d'aptitude par un examen professionnel de B en A ou de C en B.**

**Toutefois et pour respecter la confiance de tous ceux qui nous ont apporté leur voix lors des dernières élections, nous assisterons à cette CAPL, aux côtés des autres OS.**